

L'Accès au Droit des Jeunes dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Boulogne sur Mer

Si l'accès au droit se définit notamment par l'information des citoyens sur leurs droits et devoirs, leur orientation vers les professionnels du droit et les services compétents, il convient de garder à l'esprit que cette citoyenneté et cette conscience juridique se forment dès l'enfance.

Cet apprentissage de la citoyenneté passe nécessairement par une découverte et un questionnement sur la place de l'institution judiciaire dans notre société. C'est dans cette logique que de nombreux enseignants ou intervenants sociaux élaborent des projets pédagogiques pertinents, et dans le cadre de leur mise en œuvre, sollicitent les services du Tribunal de grande instance de Boulogne sur Mer. Cependant certaines contraintes institutionnelles, humaines et logistiques rendent l'accès à l'institution judiciaire complexe.

CDAD du Pas de calais, a mis en place en septembre 2009 une action appelée « Accès au Droit des jeunes et à la citoyenneté » animée par une juriste, dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Boulogne sur Mer dans le but de remédier à ces nombreuses difficultés en coordonnant d'une part l'accueil des scolaires, et en aidant et soutenant les projets mis en place par les enseignants ou les partenaires associatifs.

Objectifs de l'action :

1. L'accueil des scolaires aux audiences correctionnelles

La juriste centralise et traite les différentes demandes. Il détermine les audiences les plus adaptées à l'accueil des scolaires. Elle accueille les classes en déplacement au Palais de Justice et leur présente les intervenants au procès, les rudiments d'audience. Suite à l'audience, elle effectue un débriefing dans l'établissement scolaire afin de répondre à toutes les questions des jeunes.

2. Action de prévention

La juriste a également mise en place des actions de préventions spécifiques. Elle se propose d'intervenir au sein des établissements scolaires sur différents thèmes :

- Un rappel de la loi sur internet
- les violences
- les stupéfiants
- les discriminations
- les droits et les devoirs des jeunes citoyens
- La justice des mineurs
- L'organisation de la justice en France

3. Aide aux projets pédagogiques

La juriste du CDAD propose l'aide à la réalisation d'une exposition « Le règlement intérieur : la loi du collège » ainsi que des simulations d'audience pénale. La juriste va également apporter son concours à la réalisation de spot publicitaire sur le respect.

La juriste est prête à étudier tous les projets pédagogiques des enseignants en rapport avec le monde judiciaire.

A consulter:

www.ado.justice.gouv.fr

Ce site propose par le Ministère de la Justice et des Libertés est conçu pour répondre aux questions que se posent les jeunes sur la Justice en France. Destiné prioritairement aux collégiens, il cherche à expliquer de façon claire et simple le fonctionnement de l'institution judiciaire.

www.droitsdesjeunes.gouv.fr

Droit des jeunes est un site proposant 1800 fiches thématiques répondant aux préoccupations quotidiennes des jeunes de 13 à 28 ans (identité, enseignement,...)

Pour consulter le rapport d'activité de l'année scolaire 2009/2010 cliquer sur le lien

Contact :

Tribunal de Grande Instance de Boulogne sur Mer
CDAD Place de la Résistance
BP 500
62322 Boulogne sur Mer Cedex
tél : 03 21 99 61 00 Mail : cdad62@gmail.com